

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Avril 2022

Assemblée générale annuelle 2022

L'assemblée générale annuelle de la Coop Santé aura lieu le 25 mai prochain. En raison de la 6e vague de la pandémie, il est encore trop tôt pour déterminer si elle se tiendra en présentiel ou en visioconférence comme pour l'année dernière. Un avis de convocation vous sera transmis dans un délai de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée à même notre Bulletin d'information.

Conformément à l'article 4,2 des règlements de régie interne de la Coop Santé, l'avis mentionnera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que les questions qui y seront débattues. À prévoir à votre agenda!

Des nouvelles de la campagne printanière de recrutement de nouveaux membres (15 mars au 21 mai 2022)

La campagne de recrutement bat son plein depuis le 15 mars et déjà plus de deux cents (200) nouveaux membres ont adhéré à la Coop Santé. L'objectif étant atteint, la Coop Santé n'acceptera, pour le reste de la campagne, que les personnes en provenance des municipalités partenaires soit Eastman, Austin, St-Étienne de Bolton et Stukely-Sud compte tenu de sa capacité à répondre à la demande.

Simplement rappeler que vous courez la chance de gagner le remboursement de votre contribution annuelle en joignant la Coop Santé avant le 21 mai prochain ou en nous référant des nouveaux adhérents en provenance des municipalités partenaires seulement. Deux remboursements seront offerts à deux personnes gagnantes.

Comment participer :

- **Pour une nouvelle adhésion** : Vous devez d'abord acquérir vos parts sociales de 50 \$ puis acquitter votre contribution annuelle de 142 \$.
- **Pour une référence** : Il suffit de mentionner à toute personne que vous référez d'en informer la secrétaire médicale de la Coop Santé lors de son adhésion en donnant votre nom et votre numéro de téléphone qui seront déposés dans la boîte de tirage.

- **Date du tirage :** Le tirage s'effectuera lors de l'Assemblée générale annuelle de la Coop Santé prévue le 25 mai prochain. Les noms des personnes gagnantes seront affichés sur le site Internet de la Coop Santé.

Les adhésions en provenance des municipalités partenaires (Eastman, Austin, St-Étienne de Bolton et Stukely-Sud) seront priorisées en tout temps. Les demandes en provenance des autres municipalités de la MRC Memphrémagog seront éventuellement acceptées lorsque la Coop Santé sera en mesure d'assurer à nouveau une accessibilité suffisante aux services de santé.

Pour connaître les avantages d'être membre et compléter le formulaire d'adhésion, consultez notre site www.coopsanteeastman.com ou communiquer avec nous.

Nouvelle procédure pour renouveler vos contributions annuelles

Les avis de renouvellement de votre contribution annuelle seront dorénavant transmis par courriel électronique à compter du mois de mai prochain. Si vous souhaitez recevoir votre avis de renouvellement par la poste ou mettre à jour votre adresse courriel, nous vous invitons à nous en informer en communiquant par courriel avec madame Louise Saucier à info@coopsanteeastman.com.

Nous vous demandons de bien vouloir apporter une attention plus particulière à vos courriels dont ceux qui pourraient se retrouver dans les indésirables. Une période d'adaptation et de transition est prévue afin d'assurer le suivi personnalisé des renouvellements qui n'auront pas été acquittés.

Cette nouvelle procédure a pour but de réduire notre impact sur la planète et d'assurer une plus grande efficacité des opérations de renouvellement.

L'équipe de la Coop Santé vous souhaite de Joyeuses Pâques!

La Coop Santé sera fermée lundi de Pâques, le 18 avril.



Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 142 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

